

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

Note de présentation

Dans le cadre de travaux de déplacement de haies agricoles, une demande de dérogation d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement a été déposée par les exploitants :

- GAEC Lardeur de Decken 101 m de linéaire de haie arbustive haute au total,
- SCEA du Plessis 132 m de linéaire de haie arbustive haute au total.

Ce déplacement de haie simplifiera le travail de la parcelle, permettra d'y passer moins de temps et de diminuer la consommation de carburant.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme a émis un avis favorable à cette demande en date du 5 juillet 2022. Le dossier a été transmis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui a rendu un avis favorable sous réserve le 1 décembre 2022.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public du 1 décembre au 15 décembre 2022 inclu.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante : ddtm-chasse@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

En cas d'observations, ces dernières seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.